



Note de Service

N°366/DEC/MESTFP/STEC/SD

**Objet : Organisation en contexte de COVID 19
des travaux de correction du BEPC, session de 2020**

Dans le souci de rendre effective la volonté du Gouvernement d'assurer, dans les conditions les plus idoines de sécurité sanitaire, le déroulement de l'examen du BEPC, session de juillet 2020, le Directeur des Examens et Concours informe les enseignants impliqués dans les travaux de correction des copies que les dispositions suivantes seront observées :

- 1- Nul n'accède au centre de correction s'il ne porte de masque (chirurgical ou en tissu réutilisable) ;
- 2- Chaque salle de correction doit disposer OBLIGATOIREMENT de flacons de gel hydroalcoolique à l'usage des participants aux travaux de correction ;
- 3- Séance de concertation entre le Directeur Départemental et les Présidents de jury le jeudi 23 juillet 2020 à 08 h 00 ;
- 4- Séance de briefing et d'appropriation du contenu des corrigés-types entre les Présidents et les membres du corps de contrôle le jeudi 23 juillet 2020 à partir de 15h 00 et élaboration de la répartition des équipes de travail (Contrôleurs + leurs correcteurs respectifs) ;
- 5- Affichage sur les portes de salle de correction de la liste des équipes de travail (Contrôleurs + leurs correcteurs respectifs) dans tous les centres à 18h 00 au plus tard ;
- 6- Le vendredi 24 juillet 2020 : appel et vérification de présence impérativement à 7h 00 par les Contrôleurs d'où interdiction formelle de la pratique ancienne du

- regroupement de tout l'effectif de sous-commission en une seule salle pour correction dite collective ;
- 7- Selon le ratio (01) un Contrôleur évoluant avec (04) quatre correcteurs, l'occupation de chaque salle se fait avec un effectif maximum de 30 enseignants, soit 6 groupes de quatre correcteurs au-devant desquels s'installent, à partir de la porte d'entrée de la salle, les 6 Contrôleurs sur deux rangées de 3 tables. Autre forme d'occupation spatiale est envisageable pourvu que soit observé, dans la salle, le respect de la distanciation physique ;
 - 8- Les opérations de mise à disposition de corrigés-types, de correction des copies-échantillons, d'appréciation et correction collective des copies-échantillons ont lieu simultanément dans les salles à effectif limité STRICTEMENT à 30 personnes au maximum ;
 - 9- Pour la phase de paiement des émoluments, nul attroupement ne doit avoir lieu : la disposition en salle est à maintenir pour que l'opération de paiement s'effectue dans la discipline habituelle et le respect conséquent de la distanciation physique.

J'attacherai du prix au respect de ces directives destinées à éviter toute contamination au Coronavirus dans les centres de correction du BEPC, session de juillet 2020.

Porto-Novo, le 20 juillet 2020



Dr. Roger KOUDOADINOU
Directeur des Examens et Concours